

BULLETIN D'ADHESION

du club	N°	' F	F	C)(_
du club	Ν°	F	=	FF	FC	FCC

Nouvelle licence Renouvellement N° de licence

NOM - Prénom

Numéro de puce S.I Je désire recevoir CO'magazine OUI NON

Sexe D H Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Nationalité

Profession

Adresse

Code postal Ville

Tél domicile Tél Portable

Courriel travail

Courriel domicile

TYPE DE LICENCE Compétition Dirigeant Sport-santé

Tarif famille : Chef de famille Conjoint ou enfant

Extension pour les licenciés FFSA et FFJ Handicap moteur Handicap visuel

Surclassement demandé Catégorie correspondante

Je pratique la CO à pied à VTT à ski en raid de précision

CERTIFICAT MEDICAL

Nouvelle licence

Date de délivrance du certificat médical conforme de moins d'1 an (jj/mm/aaaa)

Renouvellement de licence

1. Soit j'atteste sur l'honneur NOM – Prénom

(du licencié ou de son responsable légal pour les mineurs) avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-SPORT » Cerfa N°15699*01.

Date de délivrance du certificat médical initial (jj/mm/aaaa)

2. Soit la date de délivrance du certificat médical conforme de moins d'1 an (jj/mm/aaaa)

Date et signature du licencié ou de son responsable légal pour les mineurs





Articles L. 231-2 à L. 231-2-3 et aux articles D. 231-1-1 à D. 231-1-5 du code du Sport

L'obtention de la licence

L'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée. Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par une fédération sportive, le certificat médical atteste l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition.

Le renouvellement de la licence

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération. Fréquence de présentation d'un certificat médical tous les 3 ans pour les licences « compétition » et les licences qui n'ouvrent pas droit à la participation aux compétitions sportives. La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans, c'est-à-dire lors d'un renouvellement de licence sur trois.

Le questionnaire de santé

Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif, ou son représentant légal (pour les mineurs) renseigne le questionnaire de santé intitulé « QS-SPORT» Cerfa n°15699*01

Le QS-SPORT ne doit pas être remis à la fédération lors de la demande de renouvellement de la licence. Le sportif ou son représentant légal, doit toutefois attester auprès de la fédération avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT. A défaut, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.

ASSURANCES (loi du 16 juillet 1984, art 37, 38, 38-1 et suivants, modifiés par la loi du 6 juillet 2000)

La FFCO, par l'intermédiaire de son assureur, propose aux licenciés une assurance individuelle accident de base couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de la course d'orientation. Une option complémentaire IA Sport+ qui se substitue à la garantie de base et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires peut être souscrite : la notice individuelle et le bulletin de souscription sont disponibles en ligne sur le site de la FFCO.

Je souhaite souscrire la garantie

qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base incluse dans la licence et j'adresse parallèlement directement à la MAIF le bulletin de souscription accompagné du règlement correspondant pour la saison en cours, libellé au nom de la MAIF. J'ai bien noté que la garantie IA Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

Je ne souhaite pas souscrire la garantie

Le soussigné refuse de souscrire à l'assurance complémentaire IA Sport+ proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de la course d'orientation pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles.

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association ainsi qu'au secrétariat de la Fédération. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communications des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association. Vos coordonnées, en particulier votre adresse internet, pourront être cédées à des partenaires de la Fédération Française de Course d'Orientation et à eux seuls.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher

DROIT A L'IMAGE

La FFCO se réserve le droit d'utiliser votre image (photo libre de droit) en tant que coureur et ou spectateur, dans le cadre de la promotion et de la pratique de la course d'orientation, sauf demande exprès de votre part par mail (joignez votre photo en pièce jointe) au secrétariat fédéral (contact@ffcorientation@.fr).

Date et signature du licencié (date à reporter lors de l'achat) (des parents ou représentant légal si le licencié est mineur)

Enregistré par [nom, date et signature]

TOUT TITULAIRE D'UNE LICENCE FEDERALE S'ENGAGE A RESPECTER LES STATUTS ET REGLEMENTS DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION



AS MARTIGNAS Course d'Orientation INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Tarifs :



Licence compétition:

21 ans et +:	19/20 ans, étudiant :	15/18 ans:	14 et -:	Famille*:
101,43 euros	95,30 euros	68,78 euros	62,65 euros	207,38 euros + (10 x
				nb de personnes)

^{*}Famille : parents avec enfants à charge selon le code des impôts âgés de 25 ans et moins, à partir de 3 adhérents

Licence dirigeant: 6,13 euros

Licence Sport Santé: 58,52 euros (permet de participer aux activités non compétitives du club et de la

FFCO)

Licence Découverte Compétition : 76,91 euros (à partir de 19 ans, permet de faire des circuits de

niveau vert, bleu et jaune)

Licence handisport (extension FFSA et FFH): 12,26 euros

Achat <u>obligatoire</u> d'une puce électronique: 40 euros (rachetée si la licence n'est pas renouvelée) à rajouter au montant de la cotisation la première année.

Achat d'un maillot de course "club": 30 euros (non obligatoire) : oui non Taille :

Règlement par chèque à l'ordre de l'ASM CO (si la carte ASM a déjà été payé pour une autre section ASM, déduire 4 euros).

L'arrêt de la pratique en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement.

Pour les licenciés mineurs:

Autorise le transport de mon enfant dans les véhicules des éducateurs et autres parents : oui non Autorise mon enfant à repartir seul à la fin de l'activité sportive : oui non Autorise les éducateurs à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'accident : oui non Autorise le droit à l'image de mon enfant (photographies, vidéos) : oui non

Dossier complet = fiche d'inscription + certificat médical + règlement + autorisation de prélèvement (mineur)

Le questionnaire de santé n'est pas à remettre.

Date et signature :



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS - SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTEGES

AUTORISATION PARENTALE en application de l'article R.232-52 du code du sport
Je soussigné(e) Mme/M.*
Agissant en qualité de père, mère ou représentant légal* de l'enfant mineur ou majeur protégé
(nom-prénom de l'enfant)
Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang ou tout autre prélèvement comme les cheveux, les poils ou les ongles) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé.
Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif en compétition ou hors compétition.
Fait à, le,
Signature :
*Rayez les mentions inutiles
ABSENCE DE SIGNATURE DE L'AUTORISATION PARENTALE en application de l'article R.232-52 du code du sport
Je soussigné(e) Mme/M.*
Agissant en qualité de père, mère ou représentant légal* de l'enfant mineur ou majeur protégé
(nom-prénom de l'enfant)
Reconnaît avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale dans le dossier de mon fils - ma fille, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutif d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard.
Fait à, le
Signature :
Article R.232-52 du Code du Sport (in fine): Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué par le préleveur qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

